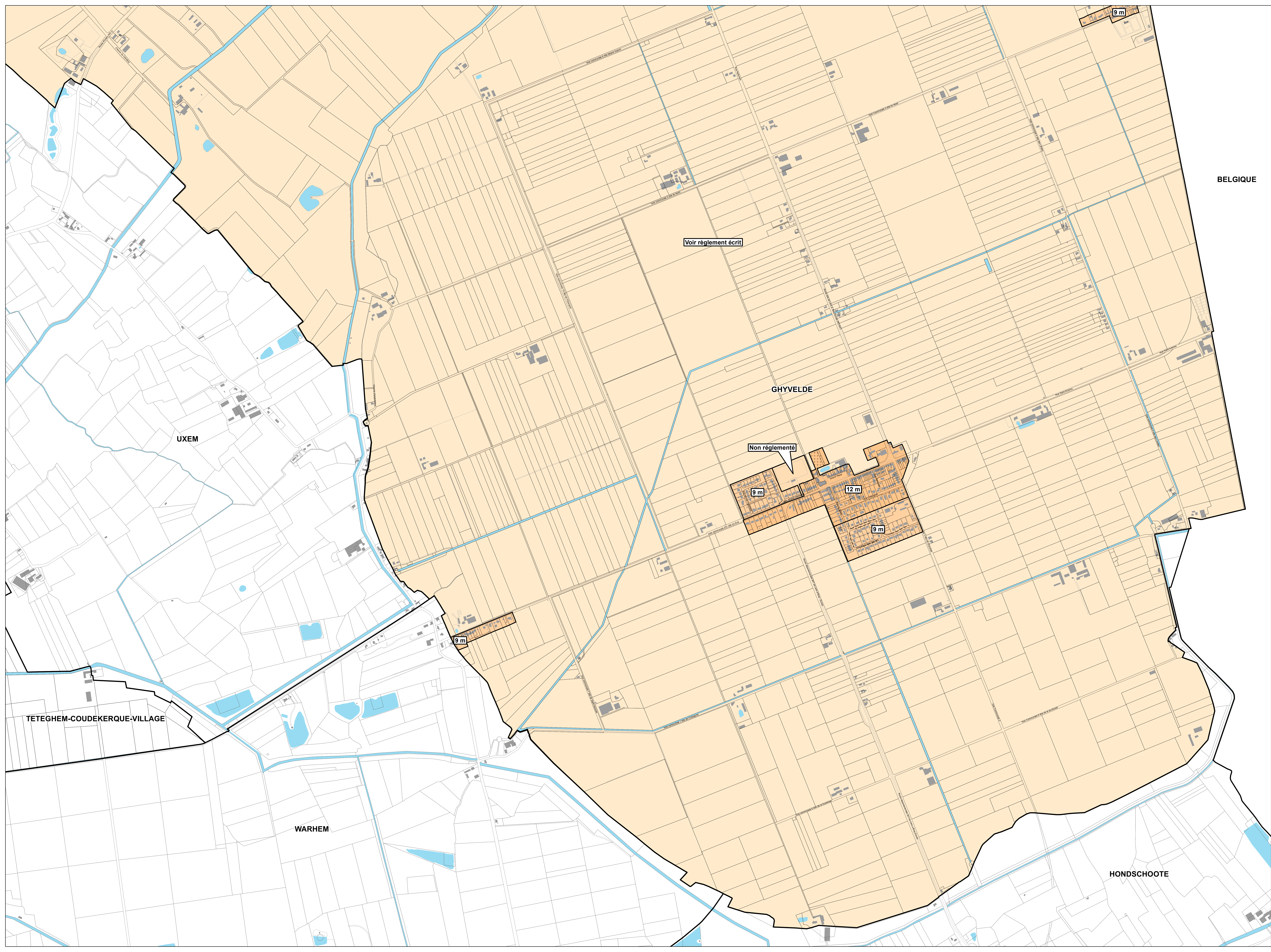


- Légende**
Hauteurs maximales des bâtiments
- Hauteurs spécifiques
 - Voir règlement écrit
 - Non réglementé
 - 9 m
 - 12 m
 - 15 m
 - 18 m
 - 20 m
 - 21 m
 - 27 m
 - 30 m
 - 50 m
 - Limite communale

Avertissement
Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectifs et service publics.
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Sources des données:
DGP/ Casastre
CUD PLUHD

Communauté Urbaine de Dunkerque
Parcours de la Mer - BP 85530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél. 03 20 62 70 00



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS

Ghyvelde
Plan 2/2

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement.

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Marital BEYAERT

